Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Action Cœur de Ville

Présentation du programme

Objectifs du programme : rendre plus attractifs les centres des villes moyennes et faciliter la réalisation des projets

Aider les villes moyennes à résoudre les dysfonctionnements identifiés et créer les conditions d'une redynamisation durable du cœur de leur agglomération en :

- confortant/attirant les ménages dans les logements en centre-ville
- redonnant de la force au tissu commercial et économique
- favorisant la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire
- améliorant la qualité de vie
- favorisant l'innovation et l'expérimentation

Simplifier les procédures en :

- mutualisant / coordonnant les outils règlementaires et les dispositifs existants
- mobilisant de concert les différents échelons de l'Etat, les collectivités et les partenaires de l'action publique par une gouvernance se rapprochant du « mode projet » ;
- fiabilisant et accélérant la réalisation des projets par une gestion plus efficace des besoins en cofinancements.

Action Cœur de Ville

222 villes bénéficiaires du plan ACTION cœur de ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

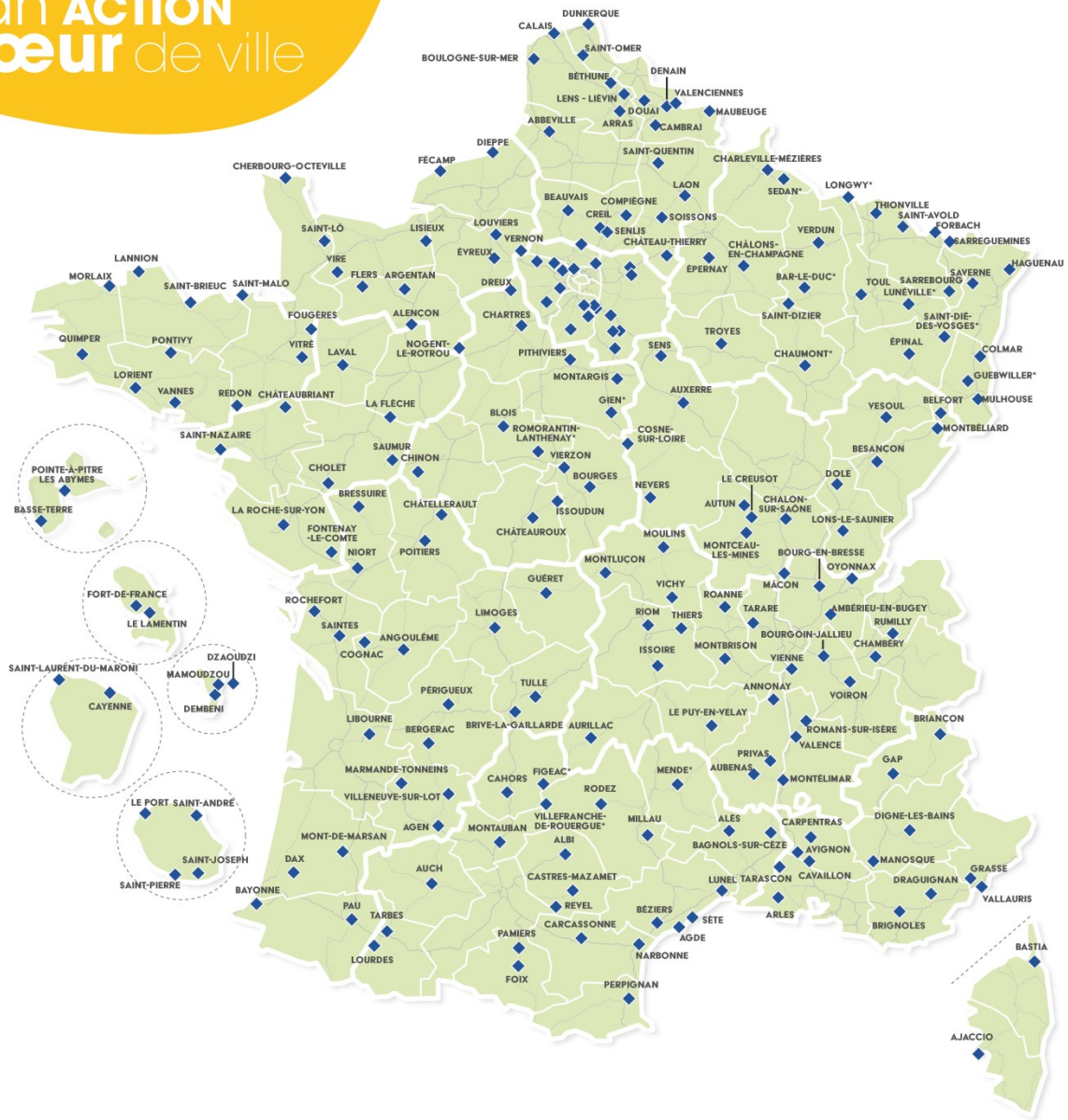

Principes généraux d'organisation du programme

Un approche globale

- Apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées pour (re)dynamiser les cœurs de ville
- Réalisation d'un diagnostic multiscalaire et d'un projet ciblé sur le cœur de ville

Modularité

- Stratégie de projet cohérente décrite dans une convention cadre et partagée avec les partenaires
- Des actions formalisées sous forme de fiches complétant progressivement la convention

Subsidiarité

- Pilotage du programme assuré principalement au niveau local, puis au niveau régional et enfin au niveau national
- Niveau de prescription/formalisme du programme volontairement réduit

Rapidité

- Premières actions dès la phase d'initialisation
- Phase d'initialisation ne pouvant excéder 18 mois à compter de la signature du contrat

Evaluation : des indicateurs de moyens et de résultats

Un projet global de redynamisation, décliné selon des axes thématiques et transversaux

Préalable = formulation d'une **stratégie globale et partagée du développement de la centralité de l'agglomération.**
Déclinaison suivant 5 axes thématiques pour traiter des problématiques essentielles à la revitalisation des centres-villes qui devront être **déclinés dans le diagnostic et le projet :**

- **Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**
- **Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
- **Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**
- **Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
- **Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

3 sujets transversaux à intégrer dans tous les projets : **l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes.**
Des possibilités d'intégrer d'autres thèmes en fonction des problématiques locales.

Un calendrier volontariste mais s'adaptant à la diversité de préparation des collectivités

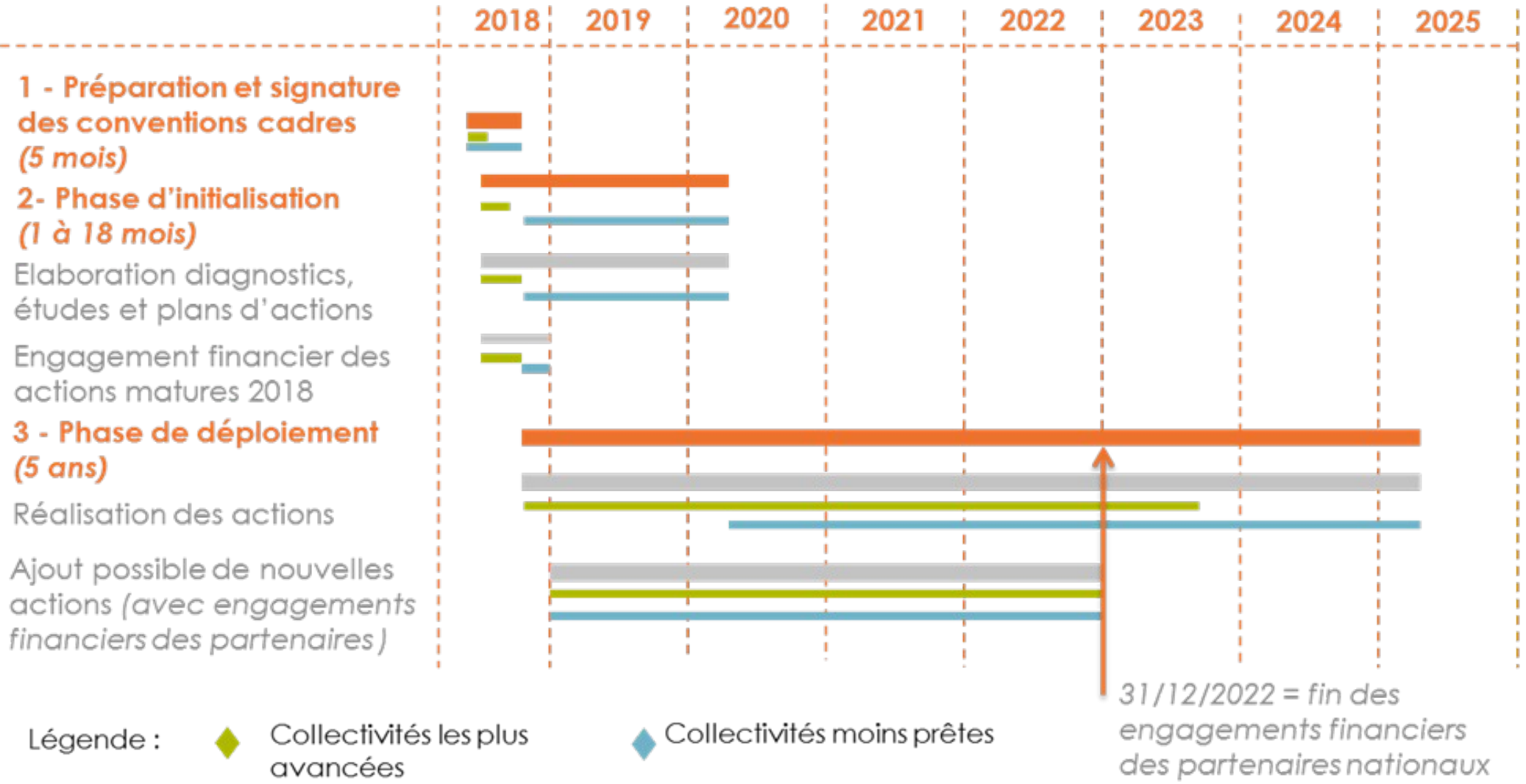

Le cœur de ville de demain

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES